

**Politique sur les réfugiés de Hong Kong – mémoire présenté le 3 février 2021**  
par le très révérend Richard S. Soo, S.J.

### **Proposition : procédure temporaire de demande d’asile à distance**

*Il est proposé que le Canada établisse,  
à titre temporaire,  
une politique selon laquelle les dissidents de Hong Kong  
pourraient présenter une demande d’asile  
sans être présents en territoire canadien.*

#### **Pourquoi?**

La politique canadienne d’immigration/de protection des réfugiés en vigueur, bien qu’elle soit secourable pour de nombreux Hongkongais, *ne répond pas aux besoins des plus vulnérables des Hongkongais.*

#### **Qui sont les Hongkongais les plus vulnérables?**

Trois catégories :

- A. Les Hongkongais en prison et maltraités à Hong Kong ou en République populaire de Chine (RPC);
- B. Les Hongkongais qui, en raison de leur participation à des activités de défense de la démocratie ou des droits de la personne, ont été
  - i) soit arrêtés et libérés moyennant une caution quelconque;
  - ii) soit « fichés » (pas encore arrêtés, mais inscrits dans la base de données de la police);
- C. Les Hongkongais qui se sont exilés ou ont fui vers un autre pays parce qu’ils sont dans la mire du gouvernement de Hong Kong pour avoir participé à des activités de défense de la démocratie ou des droits de la personne, et qui n’ont pas obtenu le droit d’asile là où ils se trouvent à l’heure actuelle (p. ex. Taïwan).

**Politique proposée : Le Canada peut venir en aide aux Hongkongais les plus vulnérables**  
Même si le Canada ne peut peut-être pas faire grand-chose pour les personnes de la catégorie A, il peut défendre et aider celles des catégories B et C.

Considérant les risques exceptionnellement graves auxquels sont exposés les Hongkongais les plus vulnérables,

*Il est proposé que le Canada établisse,  
à titre temporaire,  
une politique selon laquelle les dissidents de Hong Kong  
pourraient présenter une demande d’asile  
sans être présents en territoire canadien*

(c’est-à-dire étendre la procédure de « demande d’asile présentée dans un bureau intérieur » aux Hongkongais en danger, même s’ils se trouvent à Hong Kong, à Taïwan ou ailleurs).

**Considérant que :**

- À l’heure actuelle, le programme canadien d’octroi du droit d’asile (tant le processus de demande que celui de la reconnaissance du statut de réfugié, y compris la présentation des documents et de la preuve) se déroule déjà entièrement **en ligne en ce qui concerne les**

**demandes d'asile présentées dans un bureau intérieur** par les dissidents de Hong Kong qui ont réussi à se rendre au Canada.

- À l'heure actuelle, une **crise aiguë** sévit à Hong Kong depuis l'imposition et la mise en vigueur de la loi sur la sécurité nationale (et auparavant, les arrestations systématiques de manifestants prodémocratie pour « participation à des émeutes »).
- Les personnes des deux catégories – B.i) (arrêtées) et B.ii) (fichées) – sont exposées à une menace réelle de **persécution** (y compris l'emprisonnement et des sévices) à l'avenir. (Voir le traitement réservé aux dissidents dans le passé par la RPC et maintenant Hong Kong, qui ne pardonnent ni n'oublie jamais. Les survivants de la place Tiananmen sont encore persécutés plus de 30 ans plus tard.)

### **Exigences minimales**

Si des exigences minimales sont jugées nécessaires pour établir l'admissibilité à présenter une demande d'asile au Canada de l'extérieur du pays, il pourrait s'agir de preuves que le demandeur a été arrêté ou fiché pour sa participation à une activité prodémocratie ou de défense des droits de la personne.

### **Administration du processus de demande**

Si des exigences minimales sont requises, l'administration du processus pourrait s'effectuer :

- en ligne par IRCC (comme cela se fait pour les demandes présentées dans un bureau intérieur);
- localement (là où se trouve le demandeur [p. ex. à Hong Kong ou Taïwan]) par un organisme désigné à cette fin par IRCC (p. ex. Amnesty International, un groupe local de défense des droits de la personne, un bureau d'Église qui s'occupe de justice sociale et de réfugiés, ou une ONG compétente et digne de confiance).

### **Aspects financiers et logistiques**

Les asilés reconnus par la CISR pourraient :

- se rendre au Canada par leurs propres moyens;
- être admissibles au parrainage dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés;
- être admis au Canada sans visa (et recevoir les documents de voyage nécessaires).

### **Motifs**

- Le besoin et le danger de persécution sont réels pour les personnes arrêtées ou fichées par le gouvernement de Hong Kong (voir les cas de Joshua Wong, Jimmy Lai, Agnes Chow, Edward Leung, etc.), surtout à la lumière du traitement réservé par la RPC aux dissidents, Ouïghours, militants pour les droits de la personne, groupes religieux, etc.)
- Le Canada a maintes fois exprimé sa solidarité à l'égard des personnes gravement menacées et son inquiétude pour leur sort.
- La proposition ne nécessiterait pas de changement de procédure, étant donné que le processus de détermination du statut de réfugié se déroule déjà entièrement en ligne.
- Aucune nouvelle mesure législative ou modification de procédure n'est requise, si ce n'est l'octroi temporaire du droit de demande d'asile à un groupe vulnérable particulier visé par des menaces graves.
- Il s'agit d'une mesure provisoire en réponse à une situation grave et urgente.

- Il s'agit d'une solution simple et élégante à l'intention des personnes qui ont le plus besoin d'aide et sont en mesure de la recevoir.
- C'est un moyen simple et percutant d'illustrer et de défendre les valeurs canadiennes.
- Ces immigrants sont des personnes du genre que le Canada souhaite accueillir : elles ont déjà démontré leur attachement aux valeurs canadiennes, en particulier les droits de la personne et la démocratie. Elles ont fait preuve de leur engagement citoyen. Elles sont altruistes. Elles sont prêtes à risquer leur avenir et leur vie pour des valeurs importantes et pour autrui.

Je me ferais un plaisir de présenter cette proposition en tant que témoin devant le Comité permanent et de répondre aux questions que les membres pourraient avoir.

Merci de votre attention.

Respectueusement soumis,

Le très révérend Richard S. Soo, S.J.  
Église catholique orientale Richmond  
Superior Jesuits of Vancouver  
8700, avenue Railway, Richmond (C.-B.) V7C 3K3  
[rsoo@jesuits.org](mailto:rsoo@jesuits.org)